



DÉPARTEMENT

Loire-Atlantique

PETR

ARRONDISSEMENT

Nantes

Effectif légal du conseil syndical

56

Nombre de conseillers en exercice

56

Élection du Président, des vice-présidents et du Bureau

PETR du Pays de Retz

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mil vingt six, le cinq du mois de juin, à quatorze heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical du PETR du Pays de Retz.

Étaient présents les conseillers syndicaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Monsieur Christophe BITAUDEAU	Monsieur Jean Pierre MAILLARD	Monsieur Jean Yves MARNIER
Madame Pascale BRIAND	Madame Dorothee PACAUD	Madame Myriam RECOQUILLE
Madame Isabelle CALARD	Madame Jocelyne PHILODEAU	Madame KATELL DELORME
Monsieur Claude CAUDAL	Madame Anne Françoise QUELLEUX	
Monsieur Jacky DROUET	Madame Emilie BAHOLET	
Monsieur Cyril FAVREAU	Monsieur Philippe BELLANGER	
Monsieur Pascal GENTIL	Monsieur Jean Marie BRUNETEAU	
Monsieur Bruno GRIS	Monsieur Mickael DERANGEON	
Monsieur Gaetan LEAUTE	Monsieur Nicolas DRONET	
Monsieur Maxime LEROUX RONDINEAU	Monsieur Christian GAUTHIER	
Monsieur Jacques MALHOMME	Madame Manuella PELLETIER SORIN	
Monsieur Luc NORMAND	Monsieur Florent VEILLON	
Madame Françoise ROUSSEAU	Monsieur Christophe AUBERT	
Monsieur Hubert TREGOU	Monsieur Stephan BEAUGE	
Monsieur Xavier LEPROUST	Monsieur Patrick BERTIN	
Monsieur Raymond CHARBONNIER	Monsieur Johann BOBLIN	
Monsieur Roch CHERAUD	Monsieur Laurent COCHARD	
Monsieur Jean Michel EMPROU	Monsieur Yannick FETIVEAU	
Madame Sylvie GAUTREAU	Monsieur Guillaume HUCHET	
Madame Séverine GAYAUD	Madame Karine PAVIZA	
Monsieur Thierry GUCHET	Monsieur Cédric PETITEAU	

Absents ¹ : **Titulaires** Monsieur Yves BLANCHARD, Bruno CLAVIER, Antoine HUBERT (pouvoir à M. P. GENTIL), Madame Nadège PLACE, Monsieur Thierry RICCI, Madame Danielle VINCENT (pour PAPR), Mme Angéline BADEAU Annie BRIEND (pouvoir à R. CHARBONNIER) (pour la

Préciser s'ils sont excusés.

CCSE), Laurence DELAUAUD (pouvoir à P. BELLANGER), Thierry GRASSINEAU (pouvoir à M. J.M. BRUNETEAU), Jean Luc GUIHARD (pouvoir à M. M. Bernard COUDRIAU (pouvoir à J. BOBLIN), Youssef KAMLI, Frédéric LAUNAY, Jean Jacques Mathieu ALLAIRE, Mme Céline EVIN, Monsieur Philippe GRASSET, Monsieur Eric GUILLOUX, Madame Gaetan COQUARD, Thierry DEVILLE, François GOOR, Thierry PEZET (pour la CCSE), Madame C. GAUDIN, Madame Manuella GUILLET (pour GLC)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026

Suppléants : Monsieur M. BRUNETEAU, Monsieur M. BOBLIN, Madame Manuella MALENEANT (pour M. PARRI), Madame C. GAUDIN (pour M. GOOR), M. Dominique

ID : 044-200060838-20260605-PVELEC_PETR2026-AU

1. Installation des conseillers syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme BRILLAND, présidente qui a déclaré les membres du conseil syndical cités-ci-dessus, présents et absents installés dans leurs fonctions de délégué syndical.

Le doyen d'âge parmi les délégués syndicaux, Monsieur Claude CAUDAL a ensuite assuré la fonction de président.

Monsieur Florent VEILLON a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical, Monsieur Claude CAUDAL a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 45 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie². En revanche le nombre de votes maximal pour Sud Retz Atlantique étant atteint, il a été demandé à Mme Katell DELORME de ne pas voter.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs : Madame Manuella PELLETIER SORIN et Madame Myriam RECOUILLE (assesseurs pour l'élection du président et des vice-présidents et l'élection des membres du bureau).

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4 (bulletins blancs)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 50
- e. Majorité absolue ³ 26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MADAME PASCALE BRIAND	46	QUARANTE SIX
.....
.....
.....

² Majorité des membres en exercice du conseil syndical ou nouvelle convocation sans condition de quorum.
³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2.5. Proclamation de l'élection du président

Madame Pascale BRIAND a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame PASCALE BRIAND élue présidente, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents. Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre. Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des décisions antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, d'un vice-président par EPCI. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à l'unanimité à 4 le nombre des vice-présidents.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 50 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MONSIEUR JOHANN BOBLIN	50	CINQUANTE

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. JOHANN BOBLIN a été proclamé 1^{ER} vice-président en charge des transitions

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 50 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame DOROTHEE PACAUD	50	CINQUANTE

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Madame DOROTHEE PACAUD a été proclamée 2° vice-présidente en charge de l'urbanisme

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 50
- e. Majorité absolue ⁴ 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MONSIEUR JEAN MARIE BRUNETEAU	50	CINQUANTE

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Jean Marie BRUNETEAU a été proclamé 3° vice-président en charge de l'économie et du tourisme

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) 50
- e. Majorité absolue ⁴ 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MONSIEUR HUBERT TREGOU	50	CINQUANTE

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. HUBERT TREGOU a été proclamé 4° Vice-Président en charge de la mobilité et de la logistique

4. Election des autres membres du Bureau

Sous la présidence de Mme PASCALE BRIAND élue présidente, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des autres membres du Bureau. Le Président a rappelé que selon les statuts du syndicat mixte du PETR du Pays de Retz, le Bureau est composé de 12 membres titulaires (4 pour Pornic Agglo Pays de Retz, 3 pour les C.C. de Grand Lieu et Sud Estuaire et 2 pour la CC de Sud Retz Atlantique) et de 4 suppléants (1 par communauté de communes) élus par le comité syndical. Les membres du Bureau sont désignés par les communautés de communes.

4.1. Membres du Bureau issus de Pornic Agglo Pays de Retz

4.1.1. Membres titulaires

4.1.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]..... 50 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRUNO CLAVIER	50	CINQUANTE
PASCAL GENTIL	50	CINQUANTE

4.1.1.2. Proclamation de l'élection des membres titulaires du Bureau représentant Pornic Agglo Pays de Retz

MM Bruno CLAVIER, Pascal GENTIL ont été proclamés membres titulaires du Bureau du PETR, et ont été immédiatement installés.

4.1.2. Membre suppléant

4.1.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]..... 50 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DANIELLE VINCENT	50	CINQUANTE

4.1.2.2. Proclamation de l'élection du membre suppléant du Bureau représentant Pornic Agglo Pays de Retz

Madame Danielle VINCENT a été proclamée membre suppléant du Bureau du PETR, et a été immédiatement installé.

4.2. Membres du Bureau issus de la communauté de communes de Grand Lieu

4.2.1. Membres titulaires

4.2.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]..... 50 _____
- e. Majorité absolue ⁴ 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yannick FETIVEAU	50	CINQUANTE
Karine PAVIZA	50	CINQUANTE

4.2.1.2. Proclamation de l'élection des membres titulaires du Bureau représentant la communauté de communes de Grand Lieu
 M Yannick FETIVEAU, Mme Karine PAVIZA ont été proclamés membres titulaires du Bureau du PETR, et ont été immédiatement installés.

4.2.2. Membre suppléant

4.2.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) 50
- e. Majorité absolue ⁴ 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur STEPHAN BEAUGE	50	CINQUANTE

4.2.2.2. Proclamation de l'élection du membre suppléant du Bureau représentant la communauté de communes de Grand Lieu
 M. STEPHAN BEAUGE a été proclamé membre suppléant du Bureau du PETR, et a été immédiatement installé.

4.3. Membres du Bureau issus de la communauté de communes Sud Estuaire

4.3.1. Membres titulaires

4.3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (blanc)
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) 50
- e. Majorité absolue ⁴ 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Raymond CHARBONNIER	50	CINQUANTE
Monsieur Jean Michel EMPROU	50	CINQUANTE

4.3.1.2. Proclamation de l'élection des membres titulaires du Bureau représentant la communauté de communes Sud Estuaire
 MM xxx ont été proclamés membres titulaires du Bureau du PETR et ont été immédiatement installés.

4.3.2. Membre suppléant

4.3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50 _____
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
 d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) 50 _____
 e. Majorité absolue ⁴ 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine GAYAUD	50	CINQUANTE

4.3.2.2. Proclamation de l'élection du membre suppléant du Bureau représentant la communauté de Sud Estuaire

Mme Séverine GAYAUD a été proclamée membre suppléante du Bureau du PETR, et a été immédiatement installée.

4.4. Membres du Bureau issus de la communauté de communes de Sud Retz Atlantique

4.4.1. Membres titulaires

4.4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50 _____
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
 d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) 50 _____
 e. Majorité absolue ⁴ 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MADAME MANUELLA PELLETIER SORIN	50	CINQUANTE

4.4.1.2. Proclamation de l'élection des membres titulaires du Bureau représentant la communauté de communes Sud Retz Atlantique

Mme Manuelle PELLETIER SORIN a été proclamée membre titulaire du Bureau du PETR, et ont été immédiatement installés.

4.4.2. Membre suppléant

4.4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 _____
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 50 _____
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 _____
 d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]) 50 _____
 e. Majorité absolue ⁴ 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MONSIEUR JEAN LUC GUIHAL	50	CINQUANTE

4.4.2.2. Proclamation de l'élection du membre suppléant du Bureau représentant la communauté de communes de Sud Retz Atlantique

Monsieur Jean Luc GUIHAL a été proclamé membre suppléant du Bureau du PETR, et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

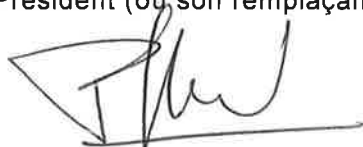


ID : 044-200060838-20260605-PVELEC_PETR2026-AU

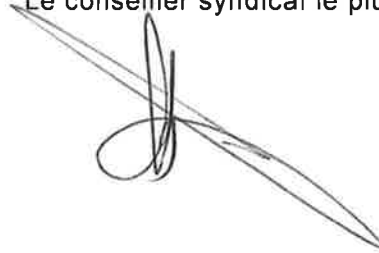
5. Observations et réclamations

6. Clôture du procès verbal, dressé et clos le 5/06/2026 à 16h30 heures, minutes en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président (ou son remplaçant)



Le conseiller syndical le plus âgé



Le secrétaire,



Les assesseurs,



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 044-200060838-20260605-PVELEC_PETR2026-AU

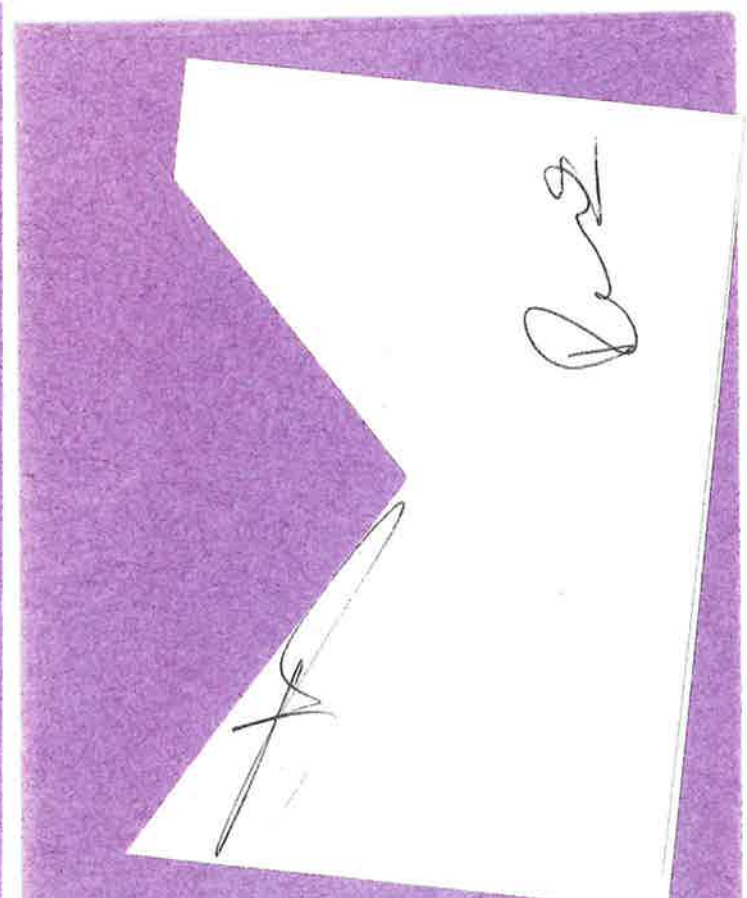
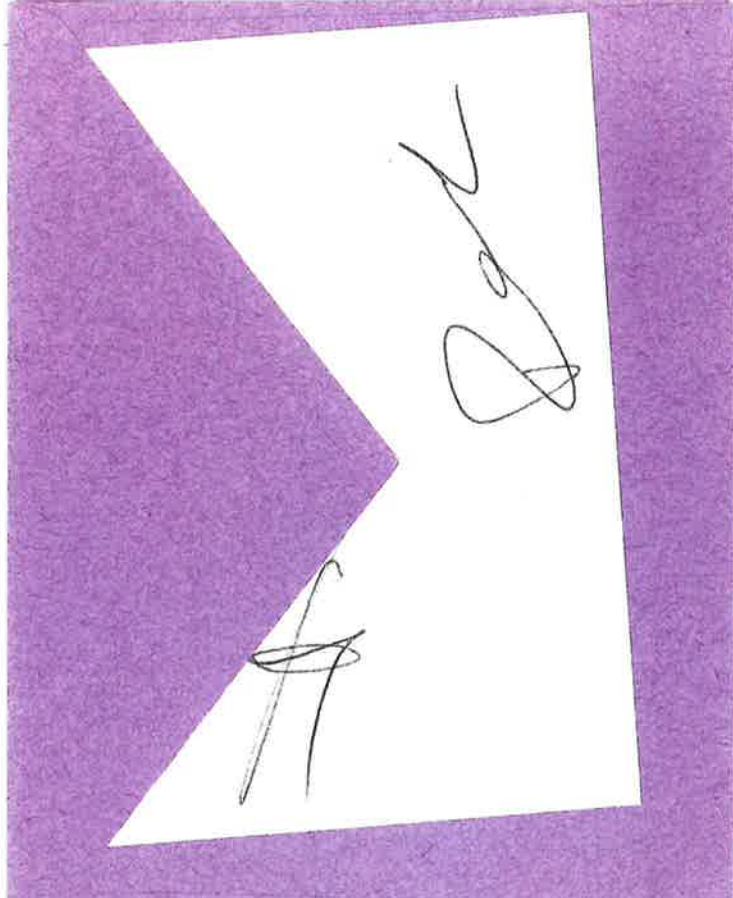
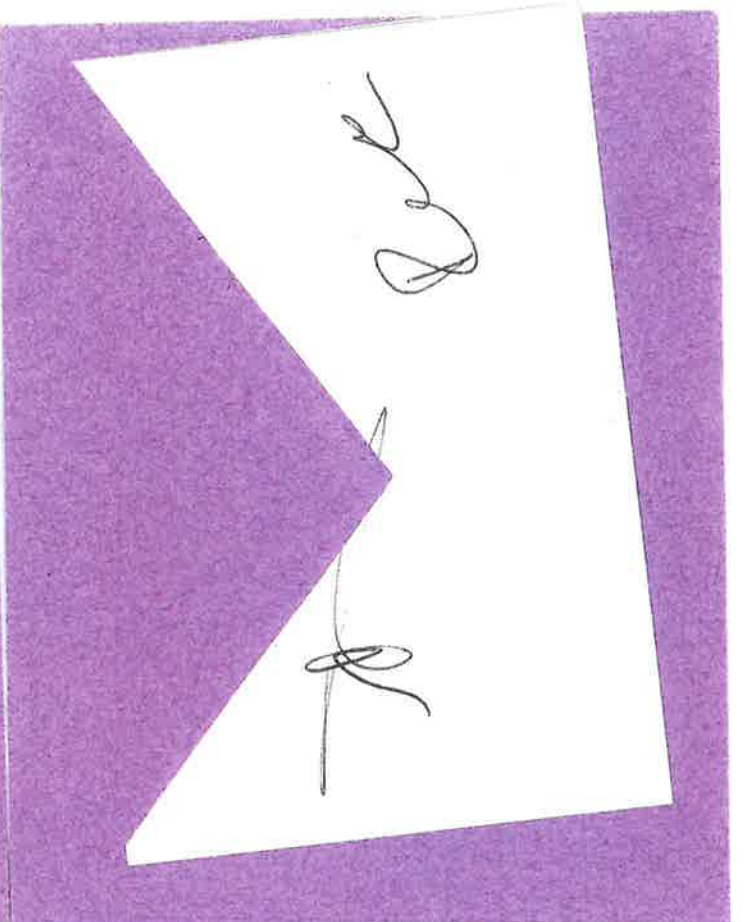
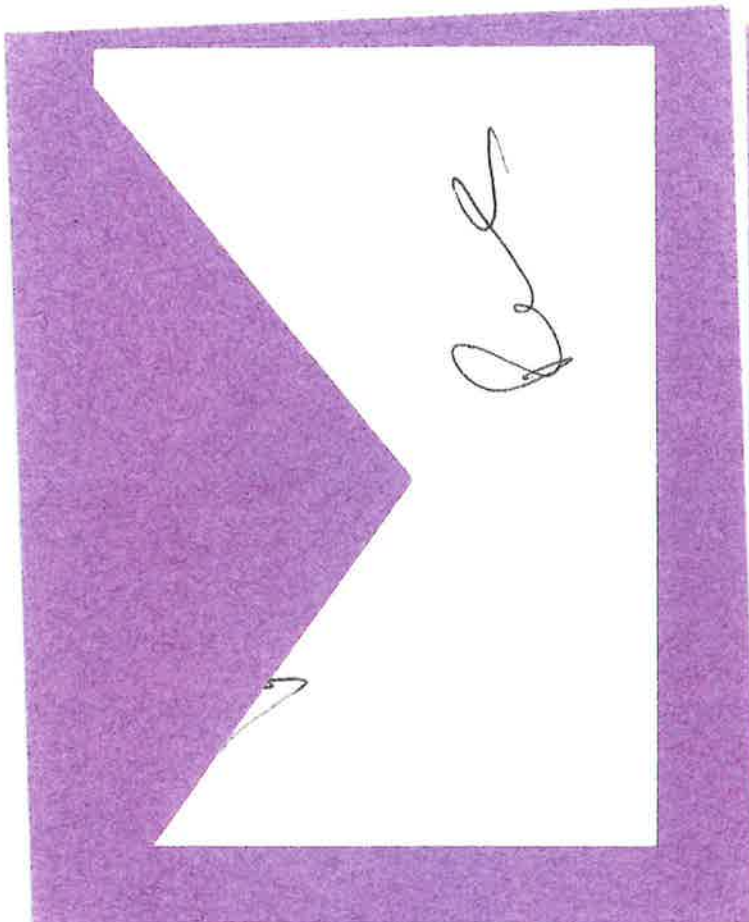
Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 044-200060838-20260605-PVELEC_PETR2026-AU



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 044-200060838-20260605-PVELEC_PETR2026-AU